ACTE D'ENGAGEMENT

ACHETEUR PUBLIC : **CIRCONSCRIPTION D'UVEA**

OBJET DE LA CONSULTATION : Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à charge de la Circonscription d'Uvea

PROCÉDURE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE en vertu des dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-4 du code de la commande publique 2019. Il suit les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique 2019 relatif aux accords-cadres et marchés à bons de commande.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

NUMÉRO DE CONSULTATION : 2026-E-PA-55-CIRCO

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT 3

Article 1.1. Objet du marché public 3

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond : 3

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE 3

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire 3

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX 4

Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations 4

Article 3.2. Compte(s) à créditer 4

Article 3.3. Avance 5

ARTICLE 4. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE 5

Article 4.1. Cadre général 5

Article 4.2. Durée de l'accord-cadre 5

Article 4.3. Délai d'exécution 5

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT 5

Article 5.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel 5

Article 5.2. Signature du marché public en cas de groupement 6

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR 6

ARTICLE 1. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1.1. Objet du marché public

Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de fourniture et de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments à la charge de la Circonscription d'Uvea.

Article 1.2. Cet acte d'engagement correspond :

☒ A l'ensemble du marché public

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1. Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

☒ **Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)**

☒ **Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)**

☒ **CCAG-Travaux 2021,**

Et, conformément à leurs clauses,

☐ **le signataire**

☐ **s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **engage la société …… sur la base de son offre ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☐ **l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ARTICLE 3. OFFRE DE PRIX

Les prestations définies au présent marché sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des unitaires (BPU) propre au présent marché.

Le montant maximum des prestations à réaliser, sur toute la durée de l'accord-cadre est compris entre :

Valeur minimale	Valeur maximale
0 F CFP	33.997.000F CFP

Les prix comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais inhérents à l'exécution de celle-ci.

Les taxes telles que la TVA et la TGC ne sont pas applicables sur le Territoire de Wallis et Futuna.

Article 3.1. Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ **conjoint** **OU** ☐ **solidaire**

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	**Montant TTC de la prestation**

Article 3.2. Compte(s) à créditer

Compte ouvert à l'organisme bancaire	
Au nom de	
Sous le numéro	
Clé RIB	
Code banque	
Code guichet	
IBAN	

BIC	

Article 3.3. Avance

Une avance de 30% pourra être versée au titulaire du bon de commande, conformément aux dispositions fixées à l'article 9.2 du CCAP, du présent accord-cadre.

J'accepte le versement de l'avance : ☐ **Non** ☐ **Oui**

ARTICLE 4. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

Article 4.1. Cadre général

Le marché public est conclu pour une durée de : 12 mois. Ces durées s'entendent hors reconduction(s) éventuelle(s). La durée de l'accord-cadre court à compter de sa date de notification.

Article 4.2. Durée de l'accord-cadre

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par période successive d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans. Le nombre de reconduction(s) est : 3.

Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre fin à l'accord-cadre à l'échéance de chaque période annuelle par l'envoi d'un courrier via le profil acheteur au plus tard deux mois avant la fin de la période considérée. De ce fait, le titulaire ne pourra s'y opposer ni demander une indemnisation pour rupture de contrat unilatérale.

Article 4.3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de chaque opération est indiqué sur le bon de commande notifié au titulaire, il court à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5. SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE HABILITÉ OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

Article 5.1. – Signature du marché public par le titulaire individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 5.2. Signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 6. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

- **Désignation de l'acheteur**

CIRCONSCRIPTION D'UVEA

- **Nom, prénom, qualité du signataire du marché public**

Chef de la Circonscription d'Uvea

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'ARTICLE R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'ARTICLE R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)**

Chef de la Circonscription d'Uvea

- **Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire**

Monsieur le Directeur des Finances Publiques Locales des Îles Wallis et Futuna

Pour la Circonscription d'Uvea :

A : …… , le ……

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur